

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

M22- 0058367

153673
153673

Optique

Autres

Maladie

Dentaire

Cadre réservé à l'adhérent [e]

8952

Société :

R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

HAJJAMI Hassan

Date de naissance :

18/02/1964

Adresse :

Hay Nisini Rue 14 N° 9 Hay Hassan
Casablanca

Tél. :

06 60 79 26 62 Total des frais engagés : 3975 Dhs Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur M. Najib LAHBABI
OPHTALMOLOGISTE
16, Rue Clemenceau
CASABLANCA
TEL: 26.04.19 - 47.03.49

Date de consultation :

14 MARS 2023

Nom et prénom du malade :

02/03/2023 HAJJAMI Hassan Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection oculaire

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 17 MAR. 2023

Signature de l'adhérent(e)

Present



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
16 MARS 2023	Opérations de l'œil	50.150	480	Dr. M. Najib LAMBARI OPHTHALMOLOGISTE 16, Rue Clemenceau CASABLANCA Tél. 26.04.19 - 47.03.11

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Lamia DICKI	14/03/23	125,40

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

CABINET D'OPHTHALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux – Explorations de la vision
Angiographie – Laser – Lentilles de contact

Docteur M. Najib LAHBABI

Ophtalmologiste

Ancien Interne des Hôpitaux
Spécialiste de la Faculté de Médecine de Paris
Réparation Juridique du Dommage Corporel

16, Rue Mouftakar Abdelkader (ex. Clémenceau)

Prince Moulay Abdellah – CASABLANCA

Tel : 0522 26 04 19 – 0522 47 03 48 Fax : 0522 29 68 19

INP 091088567 / ICE 001877321000071 / IF 41504110

Casablanca, le 14/03/23

HER MEDIC

PPC

99.00 DHS

Mr HAJJAMI Hassan

Mettre dans les deux yeux

~~99,00~~ - **PHYLARM** solution unidose pour lavage oculaire

~~26,40~~ - **STERDEX** pommade ophtalmique 1 application x 2 / jour

~~125,40~~ Pendant 8 Jours

Lamia DICOURT
Pharmacie Sainte-Catherine
Rue 24 Hassan II
Cité Missimi - Casablanca
Tél. : 0522 50 11 48

Docteur M. Najib LAHBABI
OPHTHALMOLOGISTE
16, Rue Clémenceau - Casablanca
Tel: 26 04 19 / 47 03 48

STERDEX
pommade ophtalmique
Dexaméthasone 0,267 mg /
Oxytétracycline 1,335 mg
PPV : 26,40 DH

6 118001 100378

Distribué par COOPER PHARMA
41, rue Mohammed Diouri.
20 110 Casablanca
Pharmacien Resp.
Amina DAOUDY

CABINET D'OPHTALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux – Explorations de la vision
* Angiographie – Laser – Lentilles de contact

Docteur M. Najib LAHBABI

Ophtalmologiste

Ancien Interne des Hôpitaux
Spécialiste de la Faculté de Médecine de Paris
Réparation Juridique du Dommage Corporel

16, Rue Mouftakar Abdelkader (ex. Clémenceau)

Prince Moulay Abdellah – CASABLANCA

Tél : 0522 26 04 19 – 0522 47 03 48 Fax : 0522 29 68 19
INP : 091088567 / ICE : 001877321000071/ IF : 41504110

COMPTE RENDU OPERATOIRE

Intervention du : 14/03/2023

KYSTES MULTIPLES DES PAUPIERES

Nom : HAJJAMI Hassan
Intervention : Ablation de kystes

Date : 14/03/23
Opérateur : Dr.N.Lahbabi

Sous microscope opératoire. Bétadine cutanée. Anesthésie de contact à la Cebesine puis infiltration périlesionnelle des paupières de l'œil droit et gauche à la Lidocaïne 2%. Exérèse aux ciseaux, puis hémostase au bistouri électrique d'un gros kyste sous cutané de 1 cm de diamètre, plein à liquide clair de la paupière supérieure gauche, avec suture cutanée par deux points au Vycril 5x0. Puis un kyste plus petit de la paupière supérieure droite. Enfin un dernier au niveau du canthus externe droit sans suture. Sterdex pommade. Pansement compressif.

Docteur M. Najib LAHBABI
OPHTALMOLOGISTE
16, Rue Clemenceau
CASABLANCA
Tél. 26.04.19 – 47.03 48

CABINET D'OPHTHALMOLOGIE

Maladies et Chirurgie des yeux – Explorations de la vision
Angiographie – Laser – Lentilles de contact

Docteur M. Najib LAHBABI

Ophtalmologiste

Ancien Interne des Hôpitaux
Spécialiste de la Faculté de Médecine de Paris
Réparation Juridique du Dommage Corporel

16, Rue Mouftakar Abdelkader (ex. Clémenceau)

Prince Moulay Abdellah – CASABLANCA

Tél : 0522 26 04 19 – 0522 47 03 48 Fax : 0522 29 68 19
INP : 091088567 / ICE : 001877321000071 IF : 41504110

Casablanca, le 14/03/23

F A C T U R E

Mr HAJJAMI Hassan

- Cure chirurgicale kystes multiples des paupières ODG

Acte côté : K 40 + K 40/2

Forfait global : 3250,00 DH

Arrêtée à la somme de trois mille deux cents cinquante dirhams

Docteur M. Najib LAHBABI
OPHTALMOLOGISTE
16, Rue Clemenceau
CASABLANCA
Tél : 0522 26 04 19 – 0522 47 03 48